

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 15/11/2024  
\*Date d’Affichage : 15/11/2024  
\*Conseillers en exercice : 23  
\*PRÉSENTS : 14  
\*VOTANTS : 16

L’an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur, Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint  
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,  
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance

**DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Lors de chaque réunion de l’assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l’exécutif sur délégation de l’organe délibérant :

**Le 17 Octobre 2024** : 2024-054 Décision de signer un avenant au marché n°2023-003 relatif au marché de travaux concernant les travaux de rénovation de la cour, des VRD et de l’étanchéité de l’école élémentaire Saint Exupéry à Margency. La modification introduite par le présent avenant porte sur : Terrassement, non prévu, des zones de purges de la cour.

Avenant en plus-value d’un montant de 4 969,25 € HT soit une augmentation de 14,99 € du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : 38 124,25 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 45 749,10 €

Le 24 Octobre 2024 : 2024-055 Décision de signer un contrat de prestation de service concernant l'abonnement de surveillance intrusion au Pavillon des Arts avec la société SECURITAS TECHNOLOGY située au 253 quai de la Bataille de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux (92130)

Dit que le montant de l'abonnement mensuel est de 29,24 € HT (Vingt neuf euros et vingt quatre cents) soit 35,09 € TTC (trente cinq euros et neuf cents). Montant annuel de 350,88 € HT (trois cent cinquante euros et quatre vingt huit cents) soit 421,06 € TTC (quatre cent vingt et un euros et six cents). La durée du présent contrat est du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le 31 Octobre 2024 : 2024-056 Décision de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec d'un spectacle avec la société EVOLUDO SAS sise 18 rue de l'Orée du Bois 60 580 COYE LA FORET, représentée par Monsieur Bertrand SERRANO,

Pour un spectacle « Vite la Neige !! Signé : Père Noël » qui aura lieu samedi 25 janvier 2025 à la salle du Rideau Rouge, espace Gilbert BECAUD , 1 avenue du 18 Juin à Margency.

Dit que le montant de la prestation sera facturé 840 € (huit cent quarante euros) TTC

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 22/11/2024

